



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **08 août 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

Étaient absents messieurs Mario Inkel et André Lévesque

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DE PIEUX (CÔTÉ OUEST DE LA PATINOIRE)
2. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES ET DES BAIES VITRÉES
3. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
4. LEVÉE DE LA SESSION

- 
0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
- 

135-08-17

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

**Attendu que** selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

**Attendu que** selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

**Attendu que** selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

1. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DE PIEUX VISSÉS (CÔTÉ OUEST DE LA PATINOIRE)
- 

136-08-17

Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'installation de pieux (côté ouest de la patinoire)

**Attendu que** la municipalité avait demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de pieux visés sur le côté ouest de la patinoire;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 août dernier ;

**Attendu que** le résultat des soumissions reçues se résume comme suit:

Soumissionnaire	Montant
Vistech	40 700 \$
Techno Pieux	100 740 \$

**Attendu que** la section administrative a été analysée par le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

**Attendu que** suite à cette analyse de cette section les deux (2) soumissions sont jugées non conformes pour les motifs suivants :

	Pieux Vistech Abitibi	Techno Pieux Québec Est
Page(s) manquante(s)	27	27 à 29
Signature manquante	Page 33	S/o
Nombre d'exemplaires	1	S/o
Résolution du C.A.	absente	S/o

**Attendu que** les soumissions ne seront plus analysées par notre firme mandatée ;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

**De rejeter** les soumissions reçues;

**De retourner** en appel d'offres

	Pour	Contre
Jacques Larochelle		X
Fernand Dion	X	
Robert Blais	X	
Raymond Carignan		

La résolution est adoptée.

## **2. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES ET DES BAIES VITRÉES**

**137-08-17**

### **Résultat de l'ouverture des soumissions pour le remplacement des bandes et des baies vitrées**

**Attendu que** la municipalité avait demandé des soumissions pour le remplacement des bandes et des baies vitrées;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet dernier;

**Attendu que** le résultat des soumissions reçues se résume comme suit:

Soumissionnaire	Montant
Distribution sports loisirs installation inc.	197 357 \$
Les installations sportives Agora inc.	173 375 \$

**Attendu que** la firme Artcad recommande les installations sportives Agora inc.

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Larochelle, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**accepté la soumission recommandée par notre firme mandatée, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt # 263 par le M.A.M.O.T..

### **3. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

### **4. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 19h44.

*Raymond Carignan*  
**Maire**

*Richard Michaud*  
**Directeur Général /Sec. Très.**